



## Compte rendu du conseil municipal du 04/06/2019

Présents : C. GALILEI, R. SALEMBIER, M. DUCROS, S. CORGIER, S. VIGNON, B. BOURBON, J.M. DURDILLY, JM GARNIER, J.F. LACROIX.

Secrétaire de séance : B. BOURBON

Absents excusés : AM. LLOMBARD pouvoir donné à M. DUCROS, Y. MOREAU pouvoir donné à B. BOURBON, R. MAYNARD pouvoir donné à J.M. GARNIER

Absents : S. KASPRZYK, G. COUBLE

### Rappel de l'ordre du jour

#### Ordre du jour

- 1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 30 mars 2019 (pas de retour préfecture).
  - 2/ Délibération autorisant Madame le Maire à déposer une déclaration de travaux pour la création du salon de coiffure place du souvenir français.
  - 3/ Délibération pour lancement de travaux pour la création du salon de coiffure.
  - 4/ Délibération pour définir le prix du loyer du salon de coiffure place du souvenir Français
  - 5/ Délibération pour définir le maître d'œuvre pour les travaux de rénovation et accessibilité du bar restaurant « Auberge des sapins » et lancement d'un marché public en procédure adaptée.
- Proposition de mise en place d'un régime indemnitaire pour les agents titulaires.  
Création d'un livret d'accueil par les membres de la commission « Village d'accueil ».  
Questions diverses.

\*\*\*\*\*

#### 1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 30 mars 2019.

Reportée

\*\*\*\*\*

#### 2/ Délibération autorisant Madame le Maire à déposer une déclaration de travaux pour la création du salon de coiffure place du souvenir français.

Madame le Maire rappelle l'avis favorable du conseil municipal du 5 mars 2019 pour la création d'un salon de coiffure dans l'ancien cabinet médical place du souvenir Français situé dans le centre bourg à proximité des autres commerces, à savoir commerces multi-activités et bar restaurant, afin de répondre au mieux aux besoins de la population et de le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite. Dans le cadre des travaux, il convient de transformer une fenêtre en porte.

Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer une déclaration préalable ainsi que de l'autoriser à signer tous les documents s'y référant.

#### Adopté à l'unanimité

\*\*\*\*\*

#### 3/ Délibération pour lancement de travaux pour la création du salon de coiffure.

Madame le Maire rappelle l'avis favorable du conseil municipal du 5 mars 2019 pour la création d'un salon de coiffure dans l'ancien cabinet médical place du souvenir Français situé dans le centre bourg à proximité des autres commerces, à savoir commerces multi-activités et bar restaurant, afin de répondre au mieux aux besoins de la population et de le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite. Il convient de lancer les travaux pour une ouverture le 1<sup>er</sup> octobre 2019. Le montant de l'opération s'élève à 15 750.49 euros HT.

Madame le Maire demande l'autorisation au conseil pour la validation des devis de travaux :

EGVA : 1 945.00€ HT  
Ets CORGIER : 3 471.00€ HT  
AUBONNET : 1 725.23€ HT  
SARL GARNIER: 4 197.66€ HT  
FLUIDELEC: 4 411.60€ HT

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**4/ Délibération pour définir le prix du loyer du salon de coiffure place du souvenir Français**

Madame le Maire propose de fixer le montant du loyer à 400 euros HT à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**5/ Délibération pour définir le maître d'œuvre pour les travaux de rénovation et accessibilité du bar restaurant « l'Auberge des sapins » et lancement d'un marché public en procédure adaptée.**

Suite à l'avant-projet réalisé par le cabinet d'architecture Nathalie Cinquin qui consiste à rénover le Bar Restaurant « Auberge des Sapins » en 4 phases pour un montant prévisionnel de 348 974,00 euros HT. Soit 299 100,00 euros de travaux et 49 874,00 euros d'études et maîtrise d'œuvre, il convient de lancer :

- la phase 1 pour un montant de 99 100,00 euros :
  - Remplacement mobilier et frigo du bar et travaux de confort thermique et acoustique
  - Décaissement sol du garage et cave et isolation plafonds garage
  - Toiture remise
  - Modification des installations techniques électriques et plomberie
  
- la phase 2 pour un montant de 59 300,00 euros :
  - Extension salle de restaurant et Installation de sanitaires accessibles
  - Aménagement remise type « guinguette »
  - Modification des installations techniques électriques et plomberie et ventilation

Coût total de l'opération : 158 400,00 HT – Etude et maîtrise d'œuvre : 31 680.00 €

Madame le Maire demande au conseil municipal le lancement de ce projet avec le cabinet d'architecture Nathalie Cinquin (Les granges, 69550 Cublize).

Elle demande au conseil municipal après avoir défini le maître d'œuvre, l'autorisation de lancer un marché public en procédure adaptée ainsi que de l'autoriser à signer tous les documents s'y référant.

**Adopté à l'unanimité**

L'activité du Bar Restaurant de cette 1<sup>re</sup> année est bonne, le contrat de location gérance est renouvelé tacitement pour un an.

Les travaux d'isolation seront prévus avant l'hiver, les canalisations égouts et le remplacement du bac à graisse qui est sous-dimensionné seront à prévoir dans le cadre des travaux.

\*\*\*\*\*

Proposition de mise en place d'un régime indemnitaire : RIFSEEP pour les agents titulaires.

**Pour les 5 agents titulaires :**

Prime annuelle brute de 500€ pour les 2 postes adjoints techniques à temps plein  
400€ pour le poste d'adjoint administratif à temps partiel  
300€ pour les 2 postes d'adjoints techniques à temps partiel

Cette indemnité est composée comme suit : 80% part fixe et 20% part complémentaire liée à l'entretien professionnel.

Cette proposition devra être soumise au comité technique du Centre de Gestion qui se réunira en septembre puis une délibération du conseil municipal suivra. Cette mise en place deviendra pérenne pour la collectivité.

### **Avis favorable du conseil à l'unanimité**

Création d'un livret d'accueil par les membres de la commission « Village d'accueil ».

### Questions diverses.

Un nouveau panneau d'affichage est commandé pour la Place du Souvenir Français.

La cession de la caserne a eu lieu le 20 mai dans les locaux du SDMIS à LYON en présence du notaire Maître Grollemund.

Les nouveaux containers sont en place, le service déchets de la Cor fera un point en septembre pour définir les jours et fréquences de la collecte.

Des travaux (SADE) débiteront prochainement sur la route départementale pour le changement des canalisations d'eau du poteau jusqu'à Avray. La réfection de la route est prévue par la suite par le Département.

Prochain conseil : le 9 juillet 2019

